



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de services passé selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Refonte, maintenance et hébergement du site internet du syndicat mixte pour le SCOTERS

www.scoters.org

**Syndicat mixte pour le SCOTERS
13 rue du 22 novembre
67000 STRASBOURG
Téléphone 03 88 15 22 22 – Fax 03 88 15 22 23
syndicatmixte@scoters.org**

Date et heure limites de remise des offres : 9 septembre 2019 à 16 heures

Article 1 - Pouvoir Adjudicateur

Syndicat mixte pour le SCOTERS
13 rue du 22 novembre
67000 STRASBOURG
Tel : 03 88 15 22 22
Email : syndicatmixte@scoters.org

Président: M. Robert HERRMANN

Article 2 - Objet de la consultation

2.1. Objet du marché

La présente consultation concerne la refonte, la maintenance et l'hébergement du site internet du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Également entrent dans le cadre de ce marché la gestion et le renouvellement annuel du nom de domaine.

2.2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2.3. Forme du marché

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Article 3 – Dispositions générales

3.1. Forme juridique de l'attributaire

Les candidats se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement dont

la composition ne peut être modifiée à compter de la remise des offres.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le Pouvoir Adjudicateur est un groupement solidaire avec mandataire unique.

3.2. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.3. Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Pour chaque sous-traitant présenté, le titulaire devra joindre le formulaire ainsi que les pièces demandées en annexe de l'Acte d'Engagement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.5. Confidentialité :

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité prévue pour l'exécution des prestations.

Article 4 - Dossier de consultation

4.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des charges

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

4.2. Modification du dossier de consultation par le Pouvoir Adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 - Présentation des candidatures et des offres

5-1- Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents

Renseignements concernant l'appréciation des capacités techniques et professionnelles :

Libellés
Une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre à fournir par les candidats :

1. L'acte d'engagement (AE),
2. Le bordereau de prix reprenant les différentes étapes à décrire dans la note méthodologique,
3. Une note méthodologique qui précisera, en cohérence avec le cahier des charges, le mode de réalisation des étapes suivantes :
 - Définition du projet
 - Développement de l'architecture du site
 - Ergonomie
 - Pour l'utilisateur final
 - Pour l'administrateur
 - Intégration graphique
 - Hébergement
 - Statistique et maintenance
 - Statistiques complètes – marquage
 - Mise à jour des modules / plugins

4. Un calendrier détaillé pour la réalisation de chaque étape de la mission.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

Le Pouvoir Adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Article 6 – Conditions d'envoi et de remise des plis

6.1 Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant la mention suivante :

Marché de services pour la refonte, la maintenance et l'hébergement du site internet du syndicat mixte pour le SCOTERS

Ne pas ouvrir + les coordonnées du candidat.

Les offres pourront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Syndicat mixte pour le SCOTERS
13 rue du 22 novembre
67000 STRASBOURG

Heures d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Si elles sont envoyées par voie postale, les candidatures et offres devront l'être par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse ci-dessus.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

6.2 Transmission électronique

La transmission de l'offre par mail avec demande d'accusé de réception est autorisée.

Article 7 - Jugement des propositions

7.1. Critères de jugement des candidatures

- Garanties et capacités techniques et financières.

Afin que les capacités techniques et financières du candidat puissent être établies, les documents suivants devront être fournis à l'appui de la candidature :

- chiffres d'affaire des trois dernières années ;
 - moyens humains ;
 - attestations fiscales et sociales ;
 - attestations d'assurances ;
- Références professionnelles pour des missions identiques ou équivalentes.

7.2. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue au regard des critères énumérés ci-après :

Ordre de priorité	Critère d'évaluation	Evaluation
1 ^{ère} priorité	Prix	50 points
2 ^{ème} priorité	Valeur technique de l'offre	40 points
3 ^{ème} priorité	Délai d'exécution	10 points
TOTAL		100 points

Pour le critère de la valeur technique, la proposition méthodologique sera notée sur 40 points. Seront notamment appréciés : le graphisme et l'ergonomie de la nouvelle version du site ; la qualité des nouvelles applications techniques proposées ; l'accompagnement du client pour l'administration des nouvelles applications ; technicité des intervenants affectés au projet (qualifications...)....

Concernant la notation du prix, **50 points** maximum peuvent être attribués, la note est attribuée selon la formule :

$$- \frac{\text{Prix* du moins disant}}{\text{Prix* du candidat concerné}} \quad \text{X cinquante (50 points)}$$

*Le prix s'entend comme étant le coût du service TTC et forfaitaire mentionné dans l'acte d'engagement.

Les offres seront classées selon la note totale ainsi obtenue. L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle ayant obtenue la meilleure note sur 100.

Article 8 - Renseignements complémentaires

8-1- Renseignements administratifs et techniques

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Syndicat Mixte pour le SCOTERS
13 rue du 22 novembre
67000 STRASBOURG
Tel : 03 88 15 22 22
Email : syndicatmixte@scoters.org

Directrice : Eve ZIMMERMANN

8-2- Voies et délais de recours

En cas de litige, les parties font élection de domicile à Strasbourg.
Tribunal Administratif de STRABOURG - 31 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG
Tél : **03 88 21 23 23**
Fax : **03 88 36 44 66**